

## AUTRE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1951-1952

## SERVICE LÉGISLATIF

## SÉNAT

718	Pour payer aux sénateurs l'indemnité complète des troisième et quatrième sessions du vingt et unième Parlement pour les jours d'absence en raison d'affaires publiques, de maladie ou de décès. Les paiements devront s'effectuer selon que le prescrira le Conseil du Trésor . . . . .	19,000 00
719	Pour pourvoir, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du Sénat et de la Chambre des communes, au paiement, à chaque membre du Sénat qui a assisté à la première partie de la présente session, qui a commencé le 30 janvier 1951 et s'est terminée le 21 mars 1951, d'une somme représentant ses frais réels de déplacement et de subsistance au cours de son voyage entre Ottawa et le lieu de sa résidence après l'ajournement du Parlement à Pâques, le 21 mars 1951, et de son voyage de retour entre le lieu de sa résidence et Ottawa à la fin de l'intersession commencée à ladite date, ou à toute autre époque durant la présente session . . . . .	5,000 00
720	Administration générale—Crédit supplémentaire . . . . .	18,193 00

## CHAMBRE DES COMMUNES

721	Pour payer l'indemnité complète aux députés pour les jours perdus en raison d'absence causée par la maladie, des affaires publiques officielles ou un ordre de la Chambre, ou en raison de décès pendant les troisième et quatrième sessions du vingt et unième Parlement —nonobstant toute disposition contraire du chapitre 147 des Statuts révisés, 1927, Loi du Sénat et de la Chambre des communes, ou de lois modificatrices. Les paiements devront s'effectuer selon que le prescrira le Conseil du Trésor . . . . .	18,500 00
722	Pour pourvoir, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du Sénat et de la Chambre des communes, au paiement, à chaque membre de la Chambre des communes qui a assisté à la première partie de la présente session, qui a commencé le 30 janvier 1951 et s'est terminée le 21 mars 1951, d'une somme représentant ses frais réels de déplacement et de subsistance au cours de son voyage entre Ottawa et le lieu de sa résidence après l'ajournement du Parlement à Pâques, le 21 mars 1951, et de son voyage de retour entre le lieu de sa résidence et Ottawa à la fin de l'intersession commencée à ladite date, ou à toute autre époque durant la présente session . . . . .	20,000 00
723	Administration générale—Crédits du greffier—Crédit supplémentaire . . . . .	45,000 00
724	Crédits du sergent d'armes—Crédit supplémentaire . . . . .	61,600 00